

Document d'Entrée en Relation



Jean-Christophe DESPREZ
Conseil en Gestion de Patrimoine
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine
SARL au capital de 240.000€
RCS Lille 521 279 323
Parc de la Haute Borne – 44 rue Haddock
59650 Villeneuve d'Ascq
03 62 65 80 50
jean-christophe.desprez@patrimium.fr – www.jd-finance.com

PATRIMUM JDF est une société libérale délivrant des prestations de conseils et des préconisations de solutions en ayant toujours à l'esprit de sécuriser le patrimoine tout en optimisant la situation patrimoniale de ses clients. Notre mission est d'avoir un regard tant sur les aspects financiers que juridiques, de veiller à la cohérence des décisions prises dans un contexte mouvant. Partenaire privilégié depuis de nombreuses années des Chefs d'Entreprises et Professions Libérales, nous vous proposons une offre patrimoniale spécialement dédiée.

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 10055470 (consultable sur le site www.orias.fr).

Statuts réglementés

Intermédiaire en assurance

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants :
AGEAS - AXA - CARDIF – CD PARTENAIRES - GENERALI PATRIMOINE - GENERALI VIE - ODDO & CIE - NORTIA - SWISS LIFE - THEMA - CD PARTENAIRES
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

Conseiller en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° A318200)
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers)

- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **AXA BANQUE ; CREDIT FONCIER ; ERES ; ERES SELECTION ; LA FRANCAISE AM ; ODDO & CIE ; OTC AM ; EXTEND AM ; NORTIA INVEST ; A PLUS FINANCE ; INTERGESTION**
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Démarchage bancaire et financier

- Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : **AXA BANQUE ; CREDIT FONCIER ; ERES ; GE MONEY BANK ; LA FRANCAISE ; ODDO AM ; OTC AM ; EXTEND AM ; SICAVONLINE ; NORTIA INVEST ; A PLUS FINANCE ; INTERGESTION**

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 2064T délivrée par la Préfecture du Nord.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**
- Etablissement(s) avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**

Pour l'ensemble de nos statuts, la liste des fournisseurs et partenaires est disponible sur simple demande.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Monsieur Jean-Christophe DESPREZ en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : jean-christophe.desprez@patrimium.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière n° 112786342 conforme aux articles L 530-2 du Code des Assurances, souscrite auprès de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles, sise 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AVELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr).

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Nous sommes convaincus que la qualité relationnelle est une source de confiance, c'est pourquoi votre conseiller vous est dédié et qu'il vous suit pendant toute la durée de nos prestations. L'accompagnement est primordial dans un marché où tout peut être très vite confus.

Les temps de rencontres sont programmés au rythme que vous estimez nécessaire, les formes de communication sont validées ensemble (chez vous, à nos bureaux, par téléphone ou par mail).

Nos échanges sont constructifs et pédagogiques afin que vous preniez des décisions ou des options en toute connaissance de cause. Notre expérience permet de répondre à vos questions et si nous n'avions pas la réponse, nous avons bâti un réseau de professionnels (notaires, avocats, experts comptables ...) à votre service.

Vos besoins changent et donc nos pratiques s'adaptent en permanence. Nous nous formons plus de 25 heures par an, nous sommes titulaires du D.U. en Gestion de Patrimoine de l'Université de Clermont-Ferrand et diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris, avec une Compétence Juridique Appropriée habilitant à donner des consultations juridiques qu'encore peu de professionnels ne possèdent ou ne pratiquent. Cela nous permet d'aborder la gestion de patrimoine de manière globale et non plus sectorielle comme il y a quelques années ou comme beaucoup d'institutionnels.

Je, soussigné(e).....atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.

Fait à Le

Signature :